



Conseil économique et social

Distr. générale
27 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation
dans leur pays et sur les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la huitième Conférence**

Rapport national de la Turquie (2002-2007)

Document présenté par la Turquie**

Résumé***

Le Conseil d'experts pour les noms géographiques de la Turquie (BEGeoN_T), qui est responsable de la normalisation des noms géographiques en Turquie, a été fondé en juillet 2004, conformément à la directive du Ministère de l'intérieur élaborée de concert avec des institutions nationales compétentes. Cette directive énonce les modalités d'établissement du Conseil, ainsi que ses tâches et responsabilités. Il s'agit d'un organe mixte interministériel et universitaire, chargé de coordonner et d'appuyer la normalisation des noms géographiques. Le Conseil s'acquitte de ses fonctions en parallèle avec celles du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Il est juridiquement compétent pour normaliser toutes les catégories de noms géographiques en Turquie, y compris les exonymes, les noms de topographie marine et sous-marine, ainsi que des projets de noms pour les objets situés dans l'espace. Le Conseil peut créer des groupes de travail pour s'acquitter de ses responsabilités.

Les membres du Conseil représentent un certain nombre d'institutions, telles que la Direction générale de la gestion provinciale du Ministère de l'intérieur, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la culture et du tourisme, la Société de la langue turque, l'Institut turc de normalisation, l'Institut turc de statistique, la Société historique turque, des universités, la Direction générale du registre foncier et du cadastre, la Direction générale de la cartographie et le

* E/CONF.98/1.

** Établi par le Conseil d'experts pour les noms géographiques de la Turquie (BEGeoN_T), Turquie.

*** Le texte intégral de ce document ne sera publié qu'en anglais sous la cote E/CONF.98/29/Add.1.



Département de la navigation, de l'hydrographie et de l'océanographie des forces navales turques.

Les noms géographiques sont normalisés sur la base de leur utilisation et de leur orthographe dans les publications du Ministère de l'intérieur et dans des cartes topographiques établies par la Direction générale de la cartographie du Ministère de la défense, ainsi que dans les cartes marines publiées par le Département de la navigation, de l'hydrographie et de l'océanographie des forces navales turques.

Actuellement, la normalisation des noms topographiques, nautiques et locaux relève, respectivement, de la Direction générale de la cartographie, du Département de la navigation, de l'hydrographie et de l'océanographie et des conseils municipaux locaux, avec l'autorisation du Ministère de l'intérieur et du Conseil.
